**La Corse bétonne le droit à la propriété**

**HOMEACTUALITESOCIÉTÉ**

* + Par [Christophe Cornevin](http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/04/25/01016-20140425ARTFIG00333-la-corse-betonne-le-droit-a-la-propriete.php#auteur)
  + Mis à jour le 26/04/2014 à 09:40

* + Publié le 25/04/2014 à 19:38

**L'Assemblée territoriale a voté que seuls les résidents permanents d'au moins cinq ans pourront acheter un bien sur l'île.**

Les Corses veulent bétonner le droit à la propriété. À une courte majorité, les élus de l'Assemblée territoriale ont en effet voté vendredi [**un statut de résident permanent d'au moins cinq ans pour devenir propriétaire dans l'île de Beauté**](http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/04/25/01016-20140425ARTFIG00126-acquerir-une-maison-de-vacances-en-corse-risque-de-devenir-complique.php). Cette décision, déjà sujette à de vives polémiques, a été adoptée par 29 voix sur les 51 élus de l'Assemblée dont la majorité est à gauche. Alors que la totalité des quinze représentants nationalistes s'est prononcée pour ce statut proposé par l'exécutif territorial, le débat a surtout divisé à gauche. La plupart des élus de la gauche républicaine, notamment les radicaux et les communistes, qui craignent l'instauration d'un marché parallèle, ont voté contre, tout comme la droite (9 voix sur 12).

L'argument avancé par les promoteurs de ce statut si singulier est de contenir la frénésie immobilière et endiguer la flambée des prix notamment sur le littoral. Ainsi, aux yeux de député PRG de Haute-Corse et président du conseil exécutif qui a porté le projet, l'adoption du statut de résident «casse toute velléité de spéculation». Soucieux de «faire face à l'appropriation massive de foncier pour construire des résidences secondaires (…) qui crée au quotidien des dommages économiques, sociaux et même politiques», considère qu'«il s'agit simplement, a-t-il souligné, d'éviter que des gens qui ont les moyens de se payer un territoire possèdent à distance une île comme la nôtre au détriment de sa population».

En août dernier, **sa proposition choc avait bénéficié de l'étonnant soutien d'** président français du Conseil économique et social de l'Union européenne. Approuvant l'idée des cinq années de résidence, ce natif de l'île avait considéré dans*Corse-Matin* que «le problème est réel, il se pose sur toutes les zones côtières. On ne peut nier la flambée des prix du foncier et la spéculation immobilière avec toutes ses conséquences pour les habitants permanents qui ont du mal à se loger». Qualifiant «la base d'un certain nombre d'années de résidence» de «bon critère», a par ailleurs souligné, au vu des diverses expériences analogues menées dans le Tyrol autrichien ou les îles Aland au Danemark, que «cela permet une bonne intégration» et constitue «une logique raisonnable pour que les prix du foncier restent accessibles».

**35 % du parc immobilier corse appartient à des continentaux**

Vent debout, le président du conseil général de Corse-du-Sud, avait fustigé cette prise de position en estimant qu'elle était «discriminatoire», pouvait «entraîner des dérives» et «engendrer une crise économique sans précédent dans le bâtiment». Selon cette figure insulaire, les continentaux ne détiendraient en fait que 15.000 résidences secondaires sur les 70.000 érigées en Corse, soit environ 35 % du parc immobilier. Nombre d'entre elles seraient louées au noir à des prix prohibitifs, échappant à tout contrôle.

En métropole, de nombreuses voix se sont élevées pour brocarder cette initiative assimilée à un vilain coup de canif dans le contrat républicain et à un «cadeau» fait aux nationalistes. député de l'Essonne et président de Debout la République, a condamné la volonté de «créer un régime ségrégationniste» tout en s'indignant d'une «telle xénophobie, pas plus acceptable pour un étranger qu'elle ne l'est entre Français». Les nationalistes de Corsica Libera ne l'entendent bien sûr pas de cette oreille. Déplorant à l'image de, élu à l'Assemblée, que «les Corses soient exclus sur leur propre terre», ils exigeaient au départ une période de dix ans de résidence. L'adoption de ce statut sera soumise au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. Et le dossier, explosif, pourrait finir sur le bureau du ministre de l'Intérieur.